LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

TROISIEME ANNEE. — N° 183

MERCREDI 2 JUILLET 1902

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LIRE :

A LA CHAMBRE : Le Rapport sur l'élection de Montreuil. — Invalidation des nationalistes Marchand et Bougon. — Mort subite d'un sénateur dans les couloirs ;

—o—

LA MALADIE DU ROI D'ANGLETERRE : Echange de télégrammes entre Edouard VII et le Kaiser. — L'état de l'opéré ;

—o—

TERRIBLE DRAME DE LA MISERE : Une mère qui tue ses enfants ;

—o—

TRAGIQUE ORAGE A ROUBAIX : Trois personnes foudroyées. — Deux morts.

LA DROITE ET M. ROUVIER

L'incident de jeudi dernier vaut la peine d'être rappelé, bien qu'il ne semble pas mériter l'importance qu'on lui a attribué dans certains milieux. Mais précisément, la hâte mise par les journaux de la conspiration à l'interpréter dans le sens d'une dualité de programme et de personnes existantes au sein du cabinet actuel, montre combien il importe que ce cabinet se garde de toute équivoque.

L'incident auquel je fais allusion est celui qui se produisit à la séance de jeudi. M. Rouvier exposant rapidement les causes qui ont provoqué l'accroissement des dépenses budgétaires, était amené à parler des conditions auxquelles le budget français pourrait réaliser les réformes fiscales qui sont dans les vœux du pays, et il dit : « Si vous voulez pouvoir tenter sur cette libre et noble terre de France les expériences que vous suggère la générosité de vos aspirations, il faut d'abord assurer fortement le respect de son indépendance au dehors, et pour cela deux choses sont nécessaires : une armée puissante, nombreuse, entraînée... »

Là-dessus, la droite et le centre éclatent en applaudissements enthousiastes, tandis qu'à l'extrême-gauche, on se demandait pourquoi le ministre des finances éprouvait le besoin de faire une déclaration de cette nature. C'est une vérité de la Palisse, qu'exprimait, en effet, M. Rouvier, en empruntant au répertoire nationaliste sa phraséologie ampoulée de lieux-communs déclamatoires. Jamais il ne viendra à l'idée de personne que la France puisse réaliser un progrès social, modifier dans un sens de justice plus haute les rapports sociaux des membres de la collectivité, en renonçant à assurer l'intégrité de son territoire et en précédant pour cela à son désarmement. Seuls, les nationalistes peuvent quotidiennement raconter dans leurs journaux et dans leurs harangues, pour tenir en haleine le public de dupes qui les suit, qu'il y a, en France, des partis politiques ayant assumé la tâche de désorganiser la défense nationale, afin de livrer, pieds et poings liés, ce pays à l'étranger.

Ces ignominies sont devenues de la monnaie courante dans la polémique politique depuis deux ou trois ans. Au début, en 1893, quand le parti socialiste arriva à la Chambre, ces accusations d'anti-patriotisme lui furent exclusivement réservées. Il était le parti des « sans-patrie » Et trop souvent, quand il voulait rappeler ses adversaires à la notion exacte de l'idée de patrie telle que la Révolution la déduisit de la Déclaration des Droits de l'Homme, l'attitude des diverses fractions de la gauche à l'égard de nos plus brillants orateurs, quelque soin qu'ils missent à s'exprimer nettement et à dissiper le préjugé, parut confirmer les suspicions de nos ennemis.

Mais, depuis trois ou quatre ans, toutes les fractions du parti républicain ont été englobées dans la même accusation, et il ne suffit plus d'être socialiste-internationaliste, pour s'entendre accuser de pactiser avec l'étranger. Quiconque, au cours de ces quatre années de tentatives prétoriennes et cléricales, s'est efforcé à combattre la politique des pronunciamentos et à prévenir les retours offensifs de la théocratie, est classé dans le camp des ennemis de l'armée et de la patrie. D'où l'ostentation mise par les nationalistes à défendre l'armée, à parler de la nécessité d'une armée, comme s'il n'y avait pas unanimité sur ce point dans le parti républicain.

Il était donc bien superflu que M. Rouvier se crût dans l'obligation d'affirmer une chose que personne ne conteste. Or, en politique, tout langage superflu, toute déclaration complétement inutile, si l'on y insiste trop, prend une signification excessive, parce qu'elle semble, non plus l'accessoire, mais le principal. Il faut laisser aux nationalistes le privilège de ces modes d'argumentation démagogique, le monopole de ces appels répétés au chauvinisme assez prompt à s'exalter de lui-même sans qu'il soit besoin d'encourager ses démonstrations bruyantes.

La droite, donc, applaudit avec fureur le ministre des finances, non seulement dans la séance de jeudi dernier, mais encore le lendemain dans ses journaux. L'attitude silencieuse de la gauche montra au ministre qu'elle était gênée par les applaudissements de la droite. Il n'en fallut pas plus pour que les adversaires du cabinet, qui sont également les nôtres, prétendissent qu'une coupure pouvait résulter de l'incident au sein du cabinet et de la majorité républicaine.

Sans doute, ce sont là excitations grossières trop simples pour qu'elles risquent d'être prises au sérieux. Les paroles du ministre, comme il l'indique lui-même avaient été interprétées à contre-sens. N'empêche qu'il eut mieux valu que l'incident ne se produisît pas. Qu'il soit au moins une leçon pour l'avenir. Il ne suffit pas de dire qu'on ne recherche pas les applaudissements de ses adversaires. Mieux vaut ne pas les provoquer, que de leur montrer qu'ils se sont mépris. Des méprises fréquentes comme celles-là affaibliraient l'autorité du cabinet, sans aucun profit pour l'œuvre qu'il a promis d'entreprendre, donc au profit des ennemis de la République, car tout ce qui ne profite point à la République sert ses ennemis.

Gustave ROUANET,
député de la Seine.

AU JOUR LE JOUR

L'Affiche-Bagage

Avec l'été, revient la saison des voyages d'agrément et des exodes vers les campagnes ou les bords de la mer. Nombreux sont ceux qui vont prendre le train pour une destination charmante. La plupart de ces voyageurs savent-ils le moyen qui leur est proposé pour pouvoir reconnaître leur wagon à telle ou telle station où ils auront descendu pour goûter les douceurs d'une halte ? Ce moyen consiste à peindre sur la caisse de chaque wagon de chemin de fer un animal emblématique, cheval, chien, singe, éléphant, chameau girafe, etc... De la sorte, impossible de ne pas retrouver, du premier coup, son compartiment ; au lieu qu'avec le numéro du wagon, si l'on n'a pas eu le soin de l'inscrire sur sa manchette comme font les gens très prudents, on a souvent toutes les peines du monde à retrouver la place que l'on occupait. Cela a été essayé avec succès par quelques-unes de nos Compagnies : les plaisanteries faciles que les voyageurs font sur les animaux emblématiques servent précisément à fixer dans leur mémoire l'utile souvenir.

Mais l'ingénieur Cros, à qui on doit cette originale conception, tient à généraliser sa méthode sous une autre forme, l'affiche-bagage. Il engage les voyageurs à acheter, dans les gares, des petits carnets qui contiennent chacun trente étiquettes emblématiques enduites de colle au verso : éléphant, étoile, guitare, ballon, plantes, fleurs, croissant, navire, etc..., tout y a passé, et M. Cros a constitué ainsi un jeu de deux mille carnets ayant chacun un sujet différent. On colle ces étiquettes sur ses malles, et même, lorsqu'on n'a rien à cacher, on met son nom dessus. A l'arrivée, d'un seul regard, chacun reconnaît ses bagages : ils « tirent l'œil », comme on dit. En raison du « brassage » qui se fait dans la répartition des deux mille carnets entre une quantité de gares, les mathématiques montrent que la chance, pour deux voyageurs, d'avoir acheté et de s'être servi du même carnet, est presque nulle.

Il paraît que les Compagnies seraient favorables à l'adoption de ce projet qui faciliterait la recherche des colis. En tout cas, cela nous promet des malles plutôt pittoresques et des combinaisons d'emblèmes qui ajouteront, sans nul doute, à la gaîté des voyages...

L'Expulsion de Laurent Tailhade

L'expulsion de Belgique de Laurent Tailhade m'a valu de pouvoir secouer un instant le remugle dans lequel nous étouffe la banalité quotidienne du vol à la tire ou de l'accident de la rue et d'emporter de ma visite au conférencier la traduction probe et savante, « conservant le scandale du texte dans toute sa pureté », du *Satyricon* de Pétrone que lui ont permis de mener à bonne fin les loisirs de six mois de prison, dûs à son article du *Libertaire*.

J'en ai oublié de me défendre contre une attaque d'égoïsme, que les lecteurs de ce journal, — circonstance aggravante, — auront partagée, et de protester contre cette nouvelle atteinte à la liberté de penser.

Et la leçon, aux lecteurs et à moi, nous est venue de Belgique même, où s'était consommé l'outrage.

« Il ne faut guère s'étonner, écrit le *Peuple* de Bruxelles, de l'expulsion de Laurent Tailhade, par ordre du ministère clérical. Ces gens-là font la guerre à tous les penseurs libres, et Laurent Tailhade, aussi modeste soit-il, ne pouvait se dérober à l'honneur de leurs persécutions.....

« Mais il est piquant de constater que cette insulte et cet attentat à la liberté d'un citoyen français — et non des moindres — a été commis sans la moindre protestation de M. Gérard, représentant, à Bruxelles, de la République française. »

Ainsi donc, nous entretenons à Bruxelles un ministre, qui doit veiller aux intérêts de nos nationaux, et un citoyen français, qui n'avait commis d'autre méfait que de contrevenir à un arrêté d'expulsion, lequel, du reste, constituait une infamie et un déni à la pensée humaine, est arrêté, reconduit à la frontière entre deux gendarmes, et il n'élève même pas « la moindre protestation » !

M. Gérard aime mieux « flirter avec le haut clergé belge et les conspirateurs bonapartistes français ». L' « ex-lecteur de l'impératrice d'Allemagne » estime que c'est la meilleure façon de gagner son argent.

Nous espérons, avec le *Peuple* de Bruxelles, qu'il se trouvera bien un député à la Chambre pour dénoncer au gouvernement les agissements de son représentant. Le scandale a assez duré des compromissions d'un ministre de la République avec la colonie réactionnaire et nationaliste de Bruxelles.

Jean DARY.

CHRONIQUE

Le Nez

C'était un nez remarquable ; un nez qui attirait l'attention par sa courbe aquiline, un nez pittoresque, « éloquent » comme celui de Mme de Villette, selon l'expression de M. le président de Persigny, bien campé au milieu de la face, dont il semblait avoir pris possession comme d'un pays conquis.

Et je me demandais, en examinant cette merveille, pourquoi, étant donné le rôle important que joue le nez sur le visage, pourquoi poètes et romanciers s'en occupaient si peu dans leurs descriptions fréquentes.

On consacre des pages aux yeux, à la bouche, aux oreilles, aux cheveux, au front, et c'est à peine si le nez est honoré d'une ligne : les plumes généreuses lui accordent un maigre alinéa, et c'est tout.

Je ne connais qu'un poète qui ait consacré une pièce entière au nez. C'est M. Mérat, dans un petit volume ayant pour titre : « *l'Idole* », collection de sonnets plus ou moins réussis sur les beautés de la femme. Le « Sonnet du Nez » n'est pas un chef-d'œuvre, mais enfin c'est un hommage rendu à cet organe dont on ne s'occupe pas assez, et il faut savoir gré à l'auteur de n'avoir pas, comme ses prédécesseurs, dédaigné de faire l'éloge du nez.

Le nez disent les savants, est la partie saillante de la face, qui est placée au-dessus de la bouche et qui est l'organe de l'odorat. Les anatomistes ajoutent : « Le nez se divise en quatre parties : la racine, le clos, les ailes et le bout. »

Parbleu ! voilà les ignorants bien avancés avec cette définition !

Ici j'ouvre une parenthèse, pour faire amende honorable.

J'ai dit tout à l'heure que je ne connaissais qu'un poète qui se soit occupé du nez d'une façon spéciale. C'est une grosse erreur que j'ai commise : Je me souviens que Théophile Gautier a consacré au nez une page humoristique qui restera et que je recommande aux rhinoplastes de l'avenir.

Je reprends : le nez qu'il soit grand ou petit, large ou mince, mérite toute notre considération. Remarquez d'abord que l'on remplace un œil, des dents, des cheveux, à tromper le regard le plus exercé ; mais essayez donc de remplacer un nez.

Je sais bien que les rhinoplastes vous taillent un nez dans telle ou telle partie charnue du veau ou de votre semblable et vous le greffent sur le visage ; mais cette bouture ne vit pas. Il y a bien des nez de carton, ils ne sont qu'à la portée des invalides.

La difficulté, l'impossibilité de remplacer un nez indique déjà la supériorité incontestable de cet organe sur les autres. Maître Lambert, le notaire sans nez, en sait quelque chose.

Le nez est l'organe respiratoire par excellence ; c'est sans doute pour cela que les humains, qui sont généralement portés à changer la destination des organes, respirent par la bouche, ce qui est tout simplement absurde.

L'influence du nez sur les empires a été de tout temps singulière. Pascal a dit avec raison :

« Si le nez de Cléopâtre avait été plus court, la face de la terre aurait changé. »

César et Napoléon avaient des becs d'aigle, et chacun sait quelle influence ces deux nez ont eu sur la destinée des peuples.

Les physionomistes ont fait d'utiles remarques sur le nez. Je crois devoir en signaler quelques-unes ,en ajoutant que j'ai reconnu la vérité de ces diagnostics en plus d'une circonstance.

Le nez fendu, comme celui des chiens de chasse, indique la bienveillance.

Les indiscrets ont le nez pointu, aigu ; Saint-Simon avait le nez fait de la sorte.

Les nez carrément plantés, charnus, appartiennent aux esprits dominateurs.

Les nez camus sont généralement des nez peu estimables.

Défiez-vous des nez rouges, leur propriétaire ne vaut pas grand'chose.

Cromwell avait le nez rouge.

Remarquez que tous les grands hommes ont eu de grands nez.

On ne connaît qu'une exception : c'est Socrate ; le philosophe était camus ! Aussi quelle existence lui fit Xantippe !

Les nez de femme sont à considérer. Tout d'abord je crois qu'on peut dire :

Montre-moi ton nez, je te dirai ce que tu es !

Les nez droits marquent la pudeur, la dignité mais aussi la froideur.

Le nez aigu, puissant, est un signe d'instincts dominateurs et parfois cruels. Tels étaient les nez de Catherine de Médicis et la reine Elisabeth.

Les nez retroussés révèlent mille et mille choses charmantes. Ce sont les nez féminins par excellence.

Les longs nez sont un signe de force et de puissance, et je partage absolument sur ce point l'opinion de Cyrano de Bergerac dans son « Voyage dans la lune », comme aussi celle de Vinueul Marville, qui prétend que les grands nez sont en honneur par tout le monde. Il est vrai que les Chinois et les Tartares pensent tout le contraire ; mais l'exception justifie la règle.

Quant on a dit : les yeux sont le miroir de l'âme, ce qui est faux, par parenthèse, on a tout dit sur les yeux. Il faudrait une colonne de journal pour citer les sages dictons auxquels le nez a donné lieu. Qu'il me soit permis d'en reproduire quelques-uns.

On dit d'un perspicace : « Il a le nez fin, il a bon nez. »

D'un poltron : « Il saigne du nez. »

D'un esprit obtus : « Il n'a pas de nez. »

D'un esprit borné : « Il n'y voit pas plus loin que son nez. »

D'un irréfléchi : « La moutarde lui monte au nez. »

D'un imbécile tombé dans un piège : « Il a été pris par le nez, comme un buffle. »

D'un individu auquel rien ne réussit : « Il est heureux comme un chien qui se casse le nez. »

L'indiscret : « Fourre son nez partout. »

L'honnête homme : « Peut marcher le nez levé. »

L'insolent « regarde les gens sous le nez », et l'impertinent « rit au nez du monde. »

Les esprits actifs « ont toujours quelque chose au nez. »

Les inconséquents « s'arrachent le nez pour faire niche à leur visage », comme les flatteurs « vous cassent l'encensoir sur le nez », tandis quel'impudent « vous trompe à votre nez. »

Que de gens raisonnent d'une chose « sans y avoir mis le nez », il faut « donner sur le nez » aux gens qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas, et « fermer la porte au nez des importuns. »

« Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez. »

S'agit-il d'un mari docile, les méchantes langues disent que sa femme « le conduit par le bout du nez. »

D'un gourmand, « il a le nez tourné à la friandise. »

D'un homme qui, après avoir perdu, se relève par le beaux bénéfices, « il s'est refait le nez. »

Mme de Sévigné a dit : « Comme le public a bon nez, il n'est pas longtemps la dupe. »

Les niais se laissent « tirer les vers du nez », et il y a des gens « qu'on a toujours sur le nez. »

Le distrait « oublierait son nez, s'il ne tenait pas à son visage. »

Je n'en finirais point si je voulais tout dire. Il me vient encore un mot sur les bavards qui parlent pour ne rien dire, mais je le laisse au fond de l'encrier, de peur qu'on me dise :

« Prenez-vous par le bout du nez. »

Em. de Lyden.

Charlatans

Pendant que la Grande-Bretagne suit avec anxiété l'évolution d'une auguste péritonite, un érudit français, M. Darbois de Jubainville soumet à l'Académie des inscriptions et belles-lettres des hypothèses ingénieuses sur le trône des rois d'Angleterre.

Celui-ci est posé, aux fêtes du couronnement, sur une pierre qui ne serait autre que celle sur laquelle s'endormit le patriarche Jacob. C'est sans doute pour cette raison, remarqueront des sceptiques, que Sa Majesté fit jadis la fête « sur une grande échelle ». Cette explication, que monsieur Cardinal n'aurait point manqué de suggérer au savant membre de l'Institut, si ce dernier avait pris soin de requérir sa collaboration, ne présenterait peut-être pas la gravité de l'hypothèse biblique adoptée par les d'Hozier de la Couronne ; elle aurait du moins le mérite de ne lui être guère inférieure, au point de vue scientifique.

Le commentaire des historiographes anglais vaut d'ailleurs son pesant de moellons. Cette pierre, légué par Jacob à ses successeurs, avait été abandonnée, comme bagage trop encombrant, à l'époque où les patriarches quittèrent l'Egypte. Elle échut à un nommé Haytetter, grand voyageur devant Jupiter, qui eut l'ingénieuse idée de l'emporter avec lui dans ses voyages et la laissa en Espagne à Brigantia, devenue Saint-Jacques-de-Compostelle. De là, elle passa en Irlande où elle servit, pendant des siècles, de siège aux souverains du pays, puis fut transportée à Westminster. On voit comme c'est simple !

Pour apprécier la saveur de ce document, il faut se rappeler que l'Angleterre fut l'asile de prédilection choisi par le fameux Libri, qui récolta une certaine fortune à vendre des autographes de Jésus-Christ et de Marie-Madeleine.

On voit que l'exploitation de la bêtise humaine ne date pas d'hier !

Le Désarmement

Notre collaborateur Jaurès vient de recevoir du citoyen Randal Cremer ,membre du Parlement anglais, la lettre suivante :

« Cher citoyen Jaurès,

» J'ai le plaisir de vous envoyer la résolution qui a été votée à l'unanimité par le comité de la ligue, sur l'arbitrage international, le 16 courant, sous la présidence de M. Thomas Burt, membre du Parlement.

» Permettez-moi aussi de joindre mes félicitations personnelles en apprenant que vous avez été réélu à la Chambre des députés et de vous remercier bien cordialement des termes éloquents dans lesquels vous avez préconisé le désarmement.

» Bien cordialement à vous. »

Voici le texte de la résolution qui a été adoptée à l'unanimité :

« Le comité envoie ses félicitations à M. Jaurès pour sa réélection à la Chambre des députés et le remercie d'avoir proposé une motion en faveur du désarmement. Le comité approuve le principe qu'il a préconisé qu'une paix permanente sera établie plutôt par la fraternité des peuples que par les alliances des gouvernements. Le comité autorise son comité exécutif à poursuivre la voie qu'il a déjà parcourue pendant des années en France et renouvelé à Paris il y a deux ans et à faire tout son possible pour arriver à une entente avec le peuple français afin d'obtenir un désarmement des peuples. »

Cà et Là

FEMMES ET COSAQUES

Voici quelques proverbes russes, qui semblent rédigés à coups de knout, et qui ne plairont pas aux dames, même les plus infatuées de l'alliance :

Aime la femme comme ton âme et secoue-la comme un arbre fruitier.

Si tu as battu ta femme le matin, n'oublie pas de recommencer à midi.

Deux femmes constituent une assemblée, trois un enfer.

La tête de la femme est vide comme le porte-monnaie du Tartare.

Chez la femme et chez l'ivrogne on a les larmes à bon marché.

Là où le diable ne peut pas arriver, il envoie sa jeune femme...

Bats la fourrure et elle s'échauffera ; bats ta femme et elle te sera fidèle.

Plus tu bats ta femme, plus ton dîner sera bon.

—o—

LES MILICIENNES

La ville de Syracuse, dans l'Etat de New-York, vient de voir s'organiser un bataillon de milices composé de femmes non mariées de seize à trente ans.

Ces miliciennes font déjà des marches militaires sur les avenues et dans les principales rues de la ville. Leur costume est très coquet ; elles portent un corsage garni de boutons de cuivre ; elles ont le képi crânement posé sur la tête, un ceinturon, des guêtres et une jolie culotte rouge bouffante.

Ajoutons que lorsqu'une demoiselle du bataillon se marie, elle doit démissionner.

Ce n'est plus alors que dans le ménage qu'elle porte la culotte.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 30 juin. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. MAURICE FAURE.

L'ÉLECTION DE MONTREUIL

Le rapport de Breton. — La Bistouille. — L'ingérence cléricale. — Procédés de de M. Boucher-Cadart. — A qui sera le plus clérical et nationaliste.

Au début de la séance, notre ami Breton, député socialiste du Cher, dépose, au nom du 7e bureau, son rapport sur l'élection de Montreuil.

Voici ce rapport, presque *in-extenso*, que publie ce matin le *Journal officiel* :

Une proposition, appuyée par plus de 150 pièces sérieusement établies et portant un grand nombre de signatures légalisées, fut déposée par MM. Boucher-Cadart, conseiller général du canton d'Hesdin, président du Conseil général du Pas-de-Calais, et concurrent de M. Truy, Boudenoot, sénateur, ancien député de la circonscription et conseiller général du canton de Fruges, Guyot, conseiller général du canton de Campagne, Ouselin, conseiller général du canton d'Hucqueliers, et Parmentier, conseiller général du canton de Montreuil. C'est-à-dire par les représentants au Conseil général de cinq cantons sur six que comporte la circonscription.

Votre septième bureau entendit successivement les signataires de la protestation ainsi que M. Mill, député de la circonscription voisine, qui appuya les conclusions des précédents.

M. Truy fut entendu à son tour, ainsi que M. Durand, directeur du journal « Le Républicain », spécialement fondé pour soutenir sa candidature ; ces derniers déposèrent de plus, pour confirmer leurs déclarations, un dossier de contre-protestations.

De ces dépositions orales et de l'examen des nombreuses pièces des deux dossiers, il résulte d'une façon absolument incontestable que cette élection fut viciée par la corruption la plus fantastique.

La discussion des programmes, la lutte des idées, la bataille des principes n'y jouèrent qu'un rôle tout à fait secondaire ; l'argent et l'alcool furent en revanche les principaux arguments utilisés pour convaincre les électeurs.

Voici, d'ailleurs, très rapidement résumés, les principaux faits que nous avons relevés à la charge de M. Truy :

LA BISTOUILLE

Les réunions électorales se transformaient rapidement en véritables orgies et toutes se terminaient par d'importantes libations offertes par le candidat à tous ses auditeurs.

La « *bistouille* » surtout était utilisée comme arme de combat, comme argument suprême, et elle venait couronner dignement les plus belles péroraisons.

Ces fameuses « *bistouilles* », que nous retrouvons à chaque ligne des pièces des dossiers, consistent en une mixture composée d'une petite quantité de café additionnée d'une énorme quantité d'alcool ; c'est la boisson la plus appréciée dans toute la contrée, ce qui lui valut l'insigne honneur d'être choisie de préférence à toute autre par les candidats pour agir sur la conscience des électeurs. Il en fut fait une consommation invraisemblable, si nous en croyons plus de cent attestations contenues dans le dossier et qui sur ce point concordent d'une manière parfaite.

En plus de son caractère éminemment frauduleux, au point de vue électoral, cet étrange procédé de propagande pratiqué sur une aussi vaste échelle, a du faire réaliser dans la région de sérieux progrès à l'alcoolisme !

Quoi qu'il en soit, les distributions de « *bistouilles* » constituent la caractéristique essentielle de cette élection, elles rentrent pour la plus large part dans les dépenses électorales si exagérées que nous avons pu constater; dans plusieurs réunions, M. Truy régla plus de 150 fr. de « *bistouilles.* »

Ces faits, établis d'ailleurs avec une précision absolue par les pièces du dossier, ne furent pas contestées par M. Truy qui déclara devant le bureau qu'il avait fait 141 réunions au premier tour de scrutin et autant au second tour, à la suite desquelles, il avait offert la « *bistouille* » à toutes les personnes présentes ; de plus, divers documents *établis par ministère d'huissier à sa propre requête*, en témoignent également.

Toutefois M. Truy s'est étonné qu'on put lui en faire un reproche, ces procédés étant, affirme-t-il, entrés dans les mœurs électorales courantes de la région et ayant été employés par tous les candidats ; d'après lui il serait matériellement impossible d'être candidat dans sa circonscription sans avoir recours aux distributions de « *bistouilles* » !

Il faut ajouter que M. Truy ne s'est pas borné à payer cette « *bistouille* » traditionnelle aux auditeurs de ses réunions, mais qu'il profita de toutes les circonstances pour l'offrir, ou la faire offrir en son nom, à ses électeurs. Lorsqu'il se trouvait empêché de se rendre à l'une de ses réunions, il y délégua un de ses représentants qui en son nom déclarait que si les électeurs présents étaient privés du plaisir d'entendre le candidat, ils auraient au moins la satisfaction de boire à sa santé, et, naturellement, à son compte, une bonne « *bistouille* » ! D'autres fois, lorsqu'il faisait ses réunions dans des salles ne dépendant pas d'un café, comme à Etaples, où la conférence eut lieu à la halle aux poissons, il invitait en terminant son discours tous ses auditeurs à le suivre au cabaret voisin pour y boire l'éternelle « *bistouille* ».

2° PROMESSES D'ABANDON DE L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

Un autre fait d'une gravité exceptionnelle que nous avons relevé à la charge de M. Truy ,c'est la promesse qu'il fit dans toutes ses réunions d'abandonner à ses électeurs, s'il était élu, son indemnité parlementaire.

Seule l'attribution de cette indemnité variait suivant les milieux : tantôt, lorsque l'assemblée était composée de marins, les neuf mille francs étaient destinés à une caisse de secours pour les marins ; d'autres fois, lorsque les auditeurs étaient des agriculteurs, c'était à une caisse agricole que le candidat destinait sa future indemnité ; dans d'autres circonstances, lorsqu'il s'adressait à des ouvriers d'usine, le meilleur emploi du traitement du futur député consistait naturellement à alimenter une caisse de retraite pour les vieux travailleurs ; lorsqu'enfin l'auditoire était mélangé, tout le monde applaudissait les déclarations de l'aspirant député qui s'engageait à verser son indemnité au Bureau de bienfaisance. De telle sorte qu'une dizaine d'indemnités seraient à peine suffisantes pour permettre à l'élu de remplir dans leur intégralité les promesses du candidat.

Il est, à notre avis, absolument inadmissible et particulièrement répréhensible de faire ainsi servir à la corruption électorale cette indemnité parlementaire dont le but est justement de permettre à tous les citoyens, quelle que soit leur fortune personnelle, de solliciter du suffrage universel le mandat de député et de remplir cette fonction

Nous croyons donc devoir blâmer tout particulièrement de semblables procédés et appeler sur eux l'attention de la Chambre.

DONS EN ARGENT. — BANQUET

Un certain nombre de pièces établissent de plus que M. Truy s'est montré très généreux durant la période électorale, distribuant des dons en argent et en nature, tels que : viande, vêtements, cierge de première communion, etc. Nous devons toutefois ajouter que M. Truy conteste ces faits sur lesquels nous n'insisterons pas.

On lui reproche également plusieurs achats de propriétés dans l'arrondissement durant la période électorale.

Quoi qu'il en soit, M. Truy, pour nous montrer à quel point il avait été exploité par les aubergistes, nous cita lui-même, lors de sa déposition devant le bureau, le fait suivant qui démontre simplement l'énormité de ses dépenses électorales : *d'après lui, en effet, un banquet qu'il offrit à 30 personnes lui coûta 1.400 fr.*

Il se revendiqua d'ailleurs de ses dépenses et de sa générosité dans une affiche signée « un groupe de marins », mais visée par lui, et qui contient ce passage caractéristique : « Votons tous courageusement pour M. Paul Truy dont nous avons apprécié la bonté et la générosité. Sa situation lui permet de faire beaucoup de bien, vous le savez tous. »

INGERENCE DU CLERGE

Les protestataires signalent encore de nombreux faits d'ingérence du clergé en faveur de la candidature de M. Truy. A Berck notamment, M. Parmentier, maire de cette ville, a affirmé dans sa déposition que les vicaires ont, dans la nuit précédant le jour du scrutin, passé dans les maisons et rayé le nom de Boucher-Cadart sur les bulletins.

Ils avaient de plus dit aux enfants que l'on ne pouvait fixer le jour de la première communion parce que si Boucher-Cadart était élu, il n'y en aurait pas ; et, chose qui ne s'était jamais vue, les enfants de 10 à 12 ans sont venus assister en grand nombre au dépouillement du scrutin « *pour savoir s'ils feraient leur première communion.* »

Une femme rencontrée par le maire qui lui demandait si son mari, dont il était l'ami, voterait pour M. Boucher-Cadart lui répondit en montrant qu'elle était enceinte et en désignant l'enfant qu'elle tenait par la main : « Mais, not' maire, qui alors baptisera celui-ci et donnera la communion à celui-là. »

Cette ingérence cléricale a certainement eu une grande influence sur le résultat du scrutin, car elle s'adressait principalement à la population maritime qui est très religieuse.

Suit un énoncé des polémiques qui se sont produites entre les divers journaux qui patronnaient les candidatures de M. Truy et de M. Boucher-Cadart.

L'ATTITUDE DE M. BOUCHER-CADART

Il est toutefois de notre devoir d'indiquer que la conduite du concurrent malheureux de M. Truy ne nous a pas paru irréprochable ; lui aussi semble avoir utilisé dans certaines circonstances, infiniment moins nombreuses il est vrai, le suprême argument de la « *bistouille* » ; de plus son adversaire lui reproche certains faits de pression qui ne sont pas entièrement dénués de fondement.

Ce qui n'est pas douteux ce sont les multiples variations d'opinions, d'étiquettes et de programmes avec lesquelles M. Boucher-Cadart se livra à une véritable jongleurie politique. Jusque vers avant la campagne électorale il semble avoir été le candidat nationaliste destiné à être soutenu par la « *Patrie Française* » et patronné par *La Croix* comme l'atteste une lettre de recommandation du général Mercier et un passage du journal clérical. Puis il devient au premier tour de scrutin candidat ministériel, pour passer ensuite, au scrutin de ballottage, à l'antiministérialisme le plus farouche disputant à son concurrent le qualificatif d'antiministériel afin de récolter les voix du candidat réactionnaire qui s'est retiré purement et simplement.

Nous avons par suite dans cette élection l'avantage, d'autant plus précieux qu'il est plus rare, de nous placer presque complètement en dehors de toute considération politique, de nous distraire de cette passion politique qui, malgré notre désir d'impartialité, parfois même contre notre volonté, vient forcément influer sur nos votes. Ici les candidats semblent plutôt avoir cherché à mettre leurs déclarations et leur programme au diapason du courant qui se dessinait dans le corps électoral qu'à les mettre en accord parfait avec leurs convictions politiques. Il en résulte que leur nuance politique est tellement difficile à déterminer qu'aucun parti ne pourrait les revendiquer en toute certitude.

LES CONCLUSIONS DE BRETON

Si on joint à cela le caractère anormal de l'élection qui nous occupe et qui peut être considérée, nous croyons l'avoir suffisamment démontré, comme le type caractéristique des élections altérées et viciées par les différents modes connus de pression et de corruption électorales on voit qu'il n'est pas sans intérêt de l'étudier d'une façon particulière afin d'en tirer des conclusions intéressantes pour établir la loi contre la corruption électorale dont tous les partis affirment la nécessité urgente et réclament instamment le vote.

Si en effet on tolère de semblables procédés, si on s'abstient de réagir contre de telles corruptions, il en serait bientôt fait du suffrage universel qui est la plus belle conquête de notre démocratie et nul ne pourrait se présenter à une élection avec quelque chance de succès s'il n'avait quelques centaines de mille francs à jeter en pluie d'alcool dans l'un des *plateaux de la balance électorale.*

La République elle-même disparaîtrait pour faire place à un odieux régime ploutocratique ou la souveraineté populaire s'effacerait devant la puissance de l'or et la force de la corruption.

Or ce qui nous a surtout frappé c'est la progression vraiment effrayante du nombre de ces élections d'argent et de corruption qui, aux dernières élections législatives se sont cyniquement étalées au grand jour narguant la démocratie et la moralité publique. Il y a là un véritable danger pour nos institutions républicaines, le plus grand danger que peut actuellement courir la République. Il est par suite du devoir de tous les républicains de réagir vigoureusement contre ces mœurs électorales anti-républicaines et anti-démocratiques.

Votre septième bureau a donc pensé qu'il serait utile d'étudier à fond, de disséquer dans ses plus petits détails l'élection qui nous occupe, bien moins pour nous permettre de nous prononcer en toute justice sur une élection dont l'immoralité est dès maintenant incontestable, que pour faire servir cette enquête, parallèlement avec celles déjà ordonnées par la Chambre, de base à la discussion, qui ne peut tarder, de la loi contre la corruption électorale seul moyen efficace de mettre fin à ces trop nombreux scandales électoraux.

C'est pour cette raison que votre septième bureau vous demande de décider qu'il y a lieu de procéder à une enquête parlementaire sur les opérations électorales de la circonscription de Montreuil en donnant à ce vote la signification précise ci-dessus indiquée.

La Chambre discutera cette élection aujourd'hui ou jeudi au plus tard.

Ça promet une séance assez intéressante si, comme nous l'avons annoncé, M. Truy lit à la tribune les lettres colportées dans les couloirs la semaine dernière.

L'Election de M. Jumel

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du 5e bureau sur l'élection de M. Jumel dans la deuxième circonscription de Mont-de-Marsan. Le bureau conclut à la validation de l'élection, mais au renvoi du dossier aux ministres de l'intérieur et de la justice.

M. SPRONCK combat la validation.

— L'influence de l'argent, dit-il, s'est exercée dans cette élection autant et plus que dans des élections sur lesquelles la Chambre a décidé de faire des enquêtes. (Exclamations à gauche.)

Vous protestez à gauche et vous avez raison.